RENTRÉE SCOLAIRE 2022

Inscriptions au lycée : le 4 et 5 juillet 2022 – 8h00-18h00 sans interruption

Pièces à fournir impérativement à l'inscription uniquement pour les nouveaux élèves :

- La Notification d'affectation transmise par l'inspecteur d'académie,
- Exeat de sortie de l'établissement précédent,
- Copie des pages de vaccination du carnet de santé ainsi que de la copie de la carte vitale,
- RIB du responsable financier,
- Copie du livret de famille et de la pièce d'identité de l'élève,
- Dans le cas de parents séparés ou divorcés, une copie du jugement réglant la garde de l'enfant,
- 1 photo d'identité récente avec nom et prénom de l'enfant notés au dos,
- La cotisation à la MDL d'un montant de 7€ (facultatif). Adhésion à payer par chèque à l'ordre de « la Maison des Lycéens » au moment de l'inscription. L'accès au Foyer, tout au long de l'année, est soumis à cette cotisation Maison des Lycéens entre 12h et 14h, et également celles de l'internat).